



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-5-12-3

Séance du vendredi 28 août 2020

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION PERMANENTE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES :

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH

Le Conseil départemental,

VU les articles L 3211-1 et L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport du 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la liste des délégations de compétence accordées à la Commission permanente du Conseil départemental, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.]

LE PRESIDENT

Rémy WITH

Adopté à l'unanimité